

YR 27/1/17
YONNE ■ Interdiction de brûler les bois de taille par arrêté préfectoral

Ça grogne dans le vignoble de l'Yonne

L'interdiction de brûler les bois de taille avait déjà été activée par arrêté préfectoral le 19 décembre dernier. Mais elle était passée inaperçue du vignoble ; à l'époque, la taille ne battait pas encore son plein.

Reconduite depuis mardi dernier via un nouvel arrêté préfectoral (les trois départements viticoles de Bourgogne sont concernés) alors que l'Yonne subit un nouvel épisode de pollution aux particules fines (*), la mesure fait davantage grincer des dents dans les rangs de vigne.

Pas tous au courant

« Nous avons été informés mardi soir par un mail de la CAVB (Confédération des appellations et vigneronnes de Bourgogne), indique Christophe Ferrari, président du syndicat des vigneronnes d'Irancy. Cela n'a pas forcément été bien perçu. D'autant qu'il y a quelques mois, la même préfecture nous demandait de brûler, plutôt que de broyer les sarments afin de détruire les champignons, les spores et éviter la propagation des maladies du bois. »

Même perplexité dans le vignoble de Chablis où



POLLUTION. Dans le vignoble, l'interdiction de brûler les résidus issus de la taille des vignes est loin d'être connue de tous. PHOTO JÉRÉMIE FULLERINGER

l'interdiction est « moyennement appréciée ». voire ignorée (souvent parce que l'information n'est pas connue). « La tendance est plutôt à broyer qu'à brûler les déchets verts, commente Frédéric Gueguen, le président de la Fdac (fédération de défense de l'appellation chablis). Mais avec les températures glaciales, les tâcherons et les salariés sont contents de pouvoir brûler et

de déplacer leur brouette au fur et à mesure de la taille. Cela procure un certain confort thermique. »

Quant à la pollution générée par les fumées des sarments brûlés, les vigneronnes demeurent dubitatifs. « Brûler les déchets au moment de la taille est une pratique tolérée, admet Christophe Ferrari. On sait bien que l'on n'a pas le droit de brûler les déchets végétaux. Mais

pour quelle efficacité ? Et surtout que fait-on faire aux tâcherons pendant l'épisode de pollution ? On n'a pas vraiment de solution de repli. Sinon empiler en bout de rangs les sarments et les brûler ensuite au risque de favoriser les maladies. » ■

Véronique Sellès

(*) La qualité de l'air était au niveau 8, hier, selon Atmosf'air Bourgogne. Elle devrait descendre aujourd'hui et être au niveau 5 (moyen) à Sens et 6 (médiocre) à Auxerre.

27/1/2017